

I) Présentation

La Nied allemande était antérieurement gérée par deux syndicats composés de propriétaires fonciers et possédant le statut juridique défini par la loi du 02 juillet 1891 :

le syndicat fluvial de la Nied Allemande 1ère section, regroupant les communes situées en amont du pont SNCF de FAULQUEMONT,

le syndicat fluvial de la Nied Allemande 2ème section, regroupant les communes situées en aval du pont SNCF de FAULQUEMONT.

Ces deux syndicats fluviaux datant de 1913 ne pouvant plus répondre aux exigences actuelles, la quasi-totalité des communes du Bassin versant de la Nied Allemande (sauf BROUCK et les communes riveraines de la Nied du Bischwald) ont décidé de se constituer en Syndicat Intercommunal.

C'est ainsi que le S.I.A.N.A. (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande) a été créé par arrêté préfectoral en date du 04 mars 1998.

Le S.I.A.N.A. regroupe 30 communes pour plus de 30 000 habitants et exerce les compétences suivantes :

- l'aménagement de bassin hydrographique
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau non domanial
- la défense contre les inondations
- la concertation des actions de lutte contre les pollutions
- la maîtrise des eaux de ruissellement
- la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

II) Les actions

Le Syndicat s'est engagé depuis 2001 dans un programme de restauration du bassin versant de la Nied Allemande. Celui-ci vise à la restauration de plus de 120 kilomètres de cours d'eau (Nied Allemande et affluents), et se décompose en quatre volets :

- La gestion des peuplements boisés de berges (ripisylve)
- La gestion des écoulements
- L'amélioration des habitats piscicoles
- La préservation des infrastructures urbaines

Le Syndicat projette aujourd'hui de réaliser l'entretien sur l'ensemble du linéaire de cours d'eau restauré, afin de pérenniser les aménagements engagés dans le programme de restauration.

Parallèlement à la restauration et à l'entretien des cours d'eau, le Syndicat s'engage à la préservation et la valorisation des zones humides du bassin versant, à travers notamment la mise en œuvre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Général de Moselle.

L'ensemble de ces actions est mis en avant à travers la politique de communication du Syndicat et des interventions pédagogiques réalisées en milieu scolaire.



Restauration de la ripisylve - [photo](#): Gael BEHR



Travaux de protection du Bruhl - [photo](#): Gael BEHR